

**Délibération n°42/11062024**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES**

***EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

**PRESENTS** : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL

**EXCUSES** : J.-C. MICHAUD (pouvoir donné à F. DIAZ)

**ABSENTS** :

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19**

**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Gisèle LAYDEVANT**

**Convocation du 06 mai 2024**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**

**ARCHIVES COMMUNALES - CONVENTION DE PRESTATION AVEC LE CDG38**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le livre II du Code du patrimoine,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion du 03 février 2009 créant le service Archives itinérantes,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du 17 décembre 2020 adoptant les principes de la présente convention,

Considérant les procès-verbaux d'inspection des Archives Départementales du 11 avril 2016 et du 13 mai 1993, qui nécessitent de poursuivre les efforts dans la tenue des archives communales ;

Considérant l'élaboration du procès-verbal de recollement des archives communales suite aux élections municipales du 5 mai 2024 ;

Il s'avère nécessaire de faire appel aux services du Centre de Gestion de l'Isère afin de réaliser le tri, le classement, et la rédaction d'inventaires pour les archives anciennes, modernes ou contemporaines de la commune. Mais également pour assister la commune dans la gestion des éliminations, la formation et l'accompagnement des agents aux procédures d'archivage, le conseil pour la gestion des archives courantes, l'aménagement de locaux, la conservation des documents, le conseil pour l'archivage numérique.

A cette fin, la prestation étant une mission facultative du CDG 38, une convention d'adhésion au service d'archives itinérantes du CDG 38 pour cette mission.

Dans un premier temps un diagnostic sera réalisé par le CDG 38, duquel découlera un devis de prestation en fonction des besoins réels de la commune.

La phase de diagnostic s'élève à 203€, mais sera gratuite si le devis de prestation suivant le diagnostic est accepté.

A titre indicatif, les tarifs par journée d'archivage sont de :

- Intervention (journée de travail de 6h) : 302€/jour
- Frais de déplacement : 30€/jour
- Frais de repas (si aucune possibilité de restauration sur place n'est proposée) : 20€/jour

Sur le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la convention d'adhésion au service d'archivage itinérant du CDG 38 et la réalisation de la phase de diagnostic
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention présentée en annexe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,**  
**Cécile CURTET**  
**Le 11 juin 2024**



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD
- Contre :
- Abstention :